chefs, afin de réduire le plus possible le coût à du fonctionnement du pouvoir, et alors seulement nous aurons trouvé la forme d'union qui rencontrera l'approbation du peuple et ofirira des caractères de stabilité. Considérons un peu maintenant les évènements qui ont amené ce changement que l'on regarde comme si nécessaire. Que les hon. ministres répondent et qu'ils disent si de tous côtés on ne s'accordait pas à proclamer que la diminution des dépenses était absolument nécessaire, et que si nous n'avions des réformes en ce genre, ou si le Haut-Canada n'obtensit pas, sur la disposition des fonds publics, le contrôle équitable auquel lui donnait droit l'excédant de sa contribution, que nous aurions une révolution. N'est-ce pas là la manière dont s'y est pris l'hon, président du conseil pour agiter la question pendant qu'il siégeait sur les bancs de la gauche? ne dirai pas qu'il y eut un danger pareil à redouter, non ; car c'était précisément à cause même de la justice qu'il y avait dans cette agitation que le langage de l'hon. président du connseil était si énergique et si violent. Passant à un autre ordre de considérations, j'aimerais à savoir-ce que personne n'a pu m'apprendre dans cette enceinte - s'il y avait raison de croire que nous n'obtiendrions pas tout aussi bien le changement demandé dans le système de la représentation, que celui qu'on nous offre aujourd'hui. C'étaient des questions de parti qui divisaient le peuple, mais admirez combien tout cela fut rejeté dans l'oubli le jour où les chefs se donnérent la main et où ils déclarèrent qu'il fallait s'occuper d'autre chose. Leur union eut pour but avoué de trouver un remède aux difficultés existantes et de rendre justice au Haut-Canada; —ils prétendent aujourd'hui que tout cela peut s'accomplir par le moyen de la confédération. Pourquoi, tandis qu'ils y étaient, n'ont-ils pas adopté le plan plus économique d'une union législative entre les provinces? On allèguera peut-être que les hon. députés d'origine française du Bas-Canada étaient tellement opposés aux de-mandes du Haut-Canada qu'il était impossible de ne rien obtenir pour ce dernier sans une union fédérale des colonies. Je crois, pour ma part, qu'étant tous des hommes d'intelligence s'ils eussent vu les Haut-Canadiens déterminés à lutter pour leurs droits jusqu'à ce qu'ils les eussent obtenus, le résultat aurait été tout à fait différent de ce qu'il a été; et les hon. députés d'origine

française du Bas-Canada eussent fini par s'apercevoir qu'ils pouvaient à tout moment disparaître devant l'union des députés anglais du Haut et du Bas-Canada. Si on leur avait mis la question toute nue sous les yeux, si on leur avait fait voir que les choses en étaient rendues à un tel point qu'un changement était devenu indispensable et que la population des cantons de l'Est était prête à se coaliser contre eux avec celle de la partie est du Haut-Canada, ils n'eussent pas manqué de s'apercevoir qu'il y avait dans cette enceinte un élément assez vigoureux soit pour leur imposer l'union législative avec les provinces du golfe, soit la représentation basée sur le chiffre de la population avec le Haut-Canada. Je ne sais pas s'il nous eût été possible d'obtenir des provinces d'en-bas l'union législative avec la représentation d'après le chiffre de la population pour base, mais je suis porté à croire qu'elles désiraient une union législative tout autant que le Haut Canada, d'autant qu'elles étaient sur le point de l'effectuer entr'elles. Or, si l'Ile du Prince Edouard et Terreneuve ne s'opposaient pas à une union législative avec la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, je ne vois pas comment l'adjonction d'une province de plus aurait modifié si complètement leurs intentions. Aussi, ma conviction est-elle que si les ministres qui représentent plus spécialement les intérêts du Haut-Canada se fussent sérieusement mis al'œuvre pour avoir ce qu'il y avait de mieux à obtenir pour le peuple, s'ils s'étaient efforcés de faire prévaloir les droits du Haut-Canada, ils auraient réussi à effectuer le projet le plus avantageux aux provincesunies et à écarter à jamais les disputes qui s'élèveront de toute nécessité aussitôt que l'on aura individualisé chacune des provinces en lui accordant sa législature séparée. Par le projet actuel, au contraire, vous n'aurez réussi qu'à augmenter le fardeau des impôts et multiplié les causes de mécontentement. Vous aves donné jurisdiction égale à la législature générale, et aux législatures locales, ou du moins vous avez donné à toutes deux le droit de légiférer sur les mêmes questions ;-n'avez-vous pas, en agissant ainsi, laissé ontre les mains de toutes ces législatures des germes de dispute qui prouvent que vous êtes loin d'organiser un gouvernement ferme et stable? (Ecoutes! écoutez!) On prétend ensuite que l'une des raisons les plus convaincantes en faveur de l'union est la nécessité de mettre le pays sur